



Paul REYNE
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
DIPLOMÉ ESC

13, RUE HENRI CHOQUET
B.P. 90031
58641 VARENNES-VAUZELLES CEDEX

TÉL. : 03.86.93.98.50
FAX : 03.86.93.98.55

e-mail : cabinetreyne@wanadoo.fr

REUSSIR
Association Loi 1901
3 Boulevard Pierre de Coubertin
58001 NEVERS

Siren : 344 632 294

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

REUSSIR
Association Loi 1901
3 Boulevard Pierre de Coubertin
58001 NEVERS

Siren : 344 632 294

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

(Période du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018)

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REUSSIR, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement personnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Varennes Vauzelles,
Le 12 juillet 2019

Paul REYNE
Commissaire aux Comptes
13, Rue Henri Choquet - B.P. 90031
58641 VARENNES VAUZELLES Cedex



PAUL REYNE
Commissaire aux Comptes

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018			Du 01/01/2017 Au 31/12/2017		
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
État exprimé en €							
ACTIF-IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)		AA				
	Immobilisations Incorporelles						
		Frais d'établissement	AB	AC			
		Frais de recherche et de développement	AD	AE			
		Concessions brevets droits similaires	AF	AG	10 321,13	10 183,49	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		137,64	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	3 300,00	3 300,00	
		Avances et acomptes	AL	AM			
	Immobilisations Corporelles						
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	168 165,11	109 534,83	
		Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	AS	25 688,63	1 835,08	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	113 541,84	78 216,73	
		Immobilisations en cours	AV	AW		35 325,11	
		Avances et acomptes	AX	AY			
	Immobilisations Financières						
		Participations évaluées selon mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	100,00	100,00	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	350,00	350,00		
	Prêts	BF	BG	31 619,53	31 619,53		
	Autres immobilisations financières	BH	BI	1 027,30	1 027,30		
TOTAL (II)		BJ	BK	354 113,54	170 884,05		
				183 229,49	174 664,43		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours						
		Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En-cours de production de biens	BN	BO			
		En-cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et Acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 569,70	3 569,70	
	Créances						
		Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	171 845,17	11 839,19	
		Autres créances (3)	BZ	CA	185 157,74	185 157,74	
COMPTES DE REGULARISATION		Capital souscrit appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	181 688,63	181 688,63	
		Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	5 178,04	5 178,04	
	TOTAL (III)		CJ	CK	547 439,28	11 839,19	
					535 600,09	570 353,13	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL					
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
TOTAL ACTIF		CO	1A	901 552,82	182 723,24		
				718 829,58	745 017,56		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB	3 000,00
	Ecart de réévaluation (2)	DC	3 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)	DF	
	Autres réserves	DG	324 869,73
	Report à nouveau	DH	
	Résultat de l'exercice	DI	36 518,51
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
Total des capitaux propres		DL	364 388,24
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
Total des autres fonds propres		DO	0,00
Provisions	Provisions pour risques	DP	9 253,00
	Provisions pour charges	DQ	32 525,06
	Total des provisions		DR
Dettes	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	142 272,66
	Emprunts et dettes financières divers	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 132,51
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 971,75
	Dettes fiscales et sociales	DY	142 514,53
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	771,83	
Total des dettes		EB	312 663,28
Ecart de conversion passif		ED	
TOTAL PASSIF		EE	718 829,58
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	43 466,50	26 536,63

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

**Du 01/01/2018
Au 31/12/2018**
**Du 01/01/2017
Au 31/12/2017**

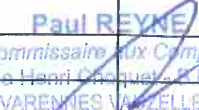
		France		Exportation					
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
	Biens	FG	1 246 843,17	FH		FI	1 246 843,17		1 472 367,66
	Services	FJ	1 246 843,17	FK		FL	1 246 843,17		1 472 367,66
	Montant net du chiffre d'affaires								
Produits d'exploitation	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subvention d'exploitation					FO	264 734,14		246 065,93
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	11 171,91		23 286,02
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 197,54		2 559,06
		Total des produits d'exploitation (2)					FR	1 523 946,76	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS			
	Variation de stock					FT			
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU			
	Variation de stock					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	121 745,56		145 113,48
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	61 817,59		67 801,89
	Salaires et traitements					FY	1 007 186,16		1 169 463,18
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	272 183,11		297 033,35
	Dotations aux amortissements					GA	12 541,74		9 909,31
	Dotations aux provisions :								
	- sur immobilisations					GB			
	- sur actif circulant					GC	9 716,76		5 190,00
	- pour risques et charges					GD			4 753,00
Autres charges (12)					GE	4 716,17		11 396,39	
	Total des charges d'exploitation (4)					GF	1 489 907,09		1 710 660,60
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	34 039,67		33 618,07
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI			
Produits financiers	De participations (5)					GJ	554,07		291,04
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers					GP	554,07		291,04
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 285,23		4 779,45
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières					GU	4 285,23		4 779,45
RESULTAT FINANCIER						GV	-3 731,16		-4 488,41
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	30 308,51		29 129,66

Paul REYNE
 Commissaire aux Comptes
 13, Rue Henri Choquet - B.P. 90031
 58541 VARENNES VAUZELLES Cedex

État préparatoire au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

		Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		Du 01/01/2017 Au 31/12/2017			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						30 308,51	29 129,66
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA					
	Sur opérations en capital	HB	6 210,00				
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC					
	Total des produits exceptionnels (7)	HD	6 210,00		0,00		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE					
	Sur opérations en capital	HF					
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG					
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH	0,00		0,00		
RESULTAT EXCEPTIONNEL						6 210,00	0,00
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ					
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK					
TOTAL DES PRODUITS						1 530 710,83	1 744 569,71
TOTAL DES CHARGES						1 494 192,32	1 715 440,05
RESULTAT DE L'EXERCICE						36 518,51	29 129,66
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO					
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G				
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP				
		- Crédit-bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J					
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K					
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX					
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC				
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1					
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2					
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A9						
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :			Exercice N				
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N				
			Charges antérieures	Produits antérieurs			


Paul REYNE
 Commissaire aux Comptes
 13, Rue Henri Chevalier, Z.P. 90031
 58541 VARENNES VAZELLES Cedex

Exercice 2018

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **718 830** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des produits de **1 530 711** euros et un total des charges de **1 494 192** euros, dégagant ainsi un résultat de **36 519** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apportée.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions

Nouvelle méthode de calcul de la provision pour les indemnités de fin de carrière :

Au 31/12/2016 cette provision s'élevait à 32 525 euros.

Il a été décidé que la provision serait désormais calculée pour les salariés âgés de 57 ans et plus.

Un complément sera constaté lorsque le nouveau calcul produira une somme supérieure à la provision.

La provision existante est maintenue en l'état en 2018.

La provision pour risque concernant le licenciement d'un salarié à hauteur de 4500.00 euros est maintenu.

La provision pour risque concernant la pénalité URSSAF de 4753.00 euros est maintenue.

Informations relatives au Bilan

Total du Bilan (net) 718 830 €

➤ Actif

○ Immobilisations et Amortissements

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31/12/2018

Compte	Intitulé	Situation au 31/12/N-1	Acquisitions N	Sorties N	Situation au 31/12/N
20500000	Immobilisations incorporelles	10 154 €	167 €		10 321 €
21300000	Constructions	166 700 €			166 700 €
21350000	Installation agencement aménagement	1 465 €			1 465 €
21500000	Matériels informatique et bureau	25 689 €			25 689 €
21810000	Installations Générales et agencements	25 013 €	4 440 €		29 453 €
21820000	Matériel de Transport	68 609 €	11 000 €	15 162 €	64 447 €
21830000	Matériel Informatique	4 875 €			4 875 €
21840000	Mobilier	14 766 €			14 766 €
23200000	Dénomination REUSSIR	3 300 €			3 300 €
26110000	Parts sociales ENERCOOP	100 €			100 €
27110000	Parts sociales CM ET CE	350 €			350 €
27500000	Prêts effort construction - immo financières	27 147 €	5 100 €		32 247 €
27510000	Dépôt de garantie propos immo		400 €		400 €
TOTAL		348 168 €	21 107 €	15 162 €	354 113 €

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2018

Compte	Intitulé	Situation au 31/12/N-1	Amortissements N	Sorties N	Situation au 31/12/N
28053000	Autres Immobilisations incorporelles	10 067 €	116 €		10 183 €
28150000	Matériels et Outillages	50 688 €	6 477 €		57 165 €
28135000	Aménagement construction	1 465 €			1 465 €
28150000	Matériels informatique et bureau	22 045 €	1 809 €		23 854 €
28181000	Installations Générales et agencements	2 148 €	1 166 €		3 314 €
28182000	Matériel de Transport	68 609 €	2 567 €	15 162 €	56 014 €
28183000	Matériel Informatique	4 874 €			4 874 €
28184000	Mobilier	13 606 €	408 €		14 014 €
TOTAL		173 502 €	12 543 €	15 162 €	170 883 €

○ **Provisions**

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31/12/2018					
Compte	Intitulé	Situation au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Situation au 31/12/N
	Provisions pour risques et charges	9 253 €			9 253 €
	Provisions pour dépréciation de comptes de tiers	9 558 €	9 717 €	7 436 €	11 839 €
	Provisions pour dépréciation de comptes financiers				
	Provisions pour retraite	32 525 €			32 525 €
TOTAL		51 336 €	9 717 €	7 436 €	53 617 €

○ **Etats des Créances**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant elles sont dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les produits à recevoir sont valorisés sur la base des conventions passées avec les différents financeurs.

ECHEANCIER DES CREANCES AU 31/12/2018			
Rubriques	Total	à 1 an au plus	à plus d'un an
Prêts	31 620 €		31 620 €
Autres immobilisat° financières	627 €		627 €
Clients douteux ou litigieux	11 839 €	11 839 €	
Autres créances clients	160 006 €	160 006 €	
Personnel et comptes rattachés	300 €	300 €	
Divers (subvention + formation)	174 189 €	174 189 €	
Débiteurs divers	10 669 €	10 669 €	
Charges constatées d'avances	5 178 €	5 178 €	
Acompte fournisseur	3 570 €	3 570 €	
Total	397 998 €	365 751 €	32 247 €

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2018		
		Total
Subventions	Subvention Conseil Départemental	9 240 €
	Subvention FSE	83 230 €
	Subvention DIRECTTE	1 400 €
	Subvention PLIE	80 319 €
Total	-	174 189 €

➤ **Passif**

○ **Etats des dettes**

ECHEANCIER DES DETTES AU 31/12/2018			
Rubriques	Total	à 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	142 273 €	56 484 €	85 789 €
Acompte client	3 132 €	3 132 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 972 €	23 972 €	
Dettes Fiscales et sociales	142 514 €	142 512 €	
Autres Dettes	772 €	772 €	
Produits Constatés d'avance			
Total	312 663 €	226 874 €	85 789 € -

Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit : il s'agit d'un découvert bancaire.

DETAIL DES CHARGES A PAYER AU 31/12/2018		
		Total
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		378 €
Intérêts courus/emprunts	281 €	
Intérêts courus à payer	97 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 344 €	15 344 €
Factures non Parvenues		
Dettes fiscales et sociales		67 226 €
Personnel - congés à payer	26 522 €	
Personnel - charge à payer		
Charges à payer	2 467 €	
Charges sur congés à payer	12 653 €	
Charges sur prime à payer		
Organisme sociaux, charges payé	25 584 €	
Autres dettes		772 €
Charges diverses à payer	772 €	
Total	83 720 €	83 720 €

DETAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE AU 31/12/2018	
	MONTANTS
Eau - Electricité	42 €
Crédit-bail	802 €
Maintenance	1 586 €
Assurance	591 €
Documentation	400 €
Publicité	175 €
Téléphone	522 €
Cotisations	1 060 €
Total	5 178 €